



12 juin 2026

## **Flexibilité dans les budgets, parents bénévoles écartés et critères pour les PPP**

### *3. Les notes ne seront plus un critère pour les projets pédagogiques particuliers*

La ministre de l'Éducation [s'est engagée](#) cette semaine à élargir l'accessibilité aux projets pédagogiques particuliers (PPP) dans les écoles. « Au primaire, les organismes scolaires devront mettre fin à l'utilisation des résultats scolaires comme mécanisme de sélection pour l'admission à un projet pédagogique particulier, un profil ou une concentration à compter de l'année scolaire 2027-2028.

Au secondaire, une démarche de révision concertée des critères et conditions d'admission sera entreprise afin de réduire ou d'éliminer, lorsque cela est possible, les critères fondés sur la performance scolaire et de privilégier des mécanismes favorisant un accès plus équitable aux projets pédagogiques particuliers. »

Cette démarche est la conclusion d'une réflexion que la ministre a réalisé cette année quant à l'utilisation des résultats scolaires comme critère de sélections pour les PPP. Son objectif est que chaque enfant ait « la possibilité de développer son plein potentiel ».

La FCPQ demande depuis plusieurs années une meilleure accessibilité aux PPP, notamment [en 2022](#) : « En tant que parents, nous voulons tous le meilleur pour nos enfants, peu importe notre revenu familial ou les notes sur le bulletin. Il est primordial que les PPP ne soient plus « élitistes » ou seulement accessibles via une sélection basée sur la réussite scolaire. [...] c'est valorisant et motivant pour TOUS les élèves de faire un choix dans son cheminement et d'être inclus dans un programme particulier ».

### *2. Des parents bénévoles portant un signe religieux écartés*

Deux cas de parents d'élèves portant un signe religieux se voyant interdire de faire du bénévolat pour une activité à l'école ont fait l'objet d'articles médiatiques cette semaine, l'un [en Montérégie](#), l'autre [en Outaouais](#).

Deux présidences de comité de parents membres de la FCPQ ont pris la parole à ce sujet. Stéphanie Powers, présidente du comité de parents du CSS des Draveurs, a mis de l'avant « qu'on n'a pas les moyens de se priver d'une implication parentale de bonne foi ». Pour Simon Lajoie, président du comité de parents du CSS des Portages-de-l'Outaouais, cette situation révèle un « manque de clarté » flagrant dans l'application de la loi envers les parents bénévoles.

Si les règles sont « mal comprises, appliquées différemment d'une école à l'autre ou perçues comme excluantes », certains parents pourraient faire une croix sur leur implication, craint-il.

Le vice-président de la FCPQ, Jérôme Maltais, a ajouté : « C'est vraiment dommage de perdre des parents bénévoles qui souhaitent aider leur école et les élèves. La compréhension et l'application de la règle semblent varier d'un endroit à l'autre : il faudrait au moins que ce soit clair pour pouvoir bien informer les parents. »

### *1. Budget des écoles : maintien de la flexibilité demandé par directions et parents*

Alors que les règles budgétaires finales des centres de services scolaires sont toujours attendues, les associations de directions d'école et les associations de comités de parents ont joint leur voix dans une prise de parole pour soutenir la flexibilité annoncée dans l'utilisation des sommes allouées. Tous mettent de l'avant l'importance des décisions prises en conseil d'établissement, où la réalité de la communauté et les besoins des élèves sont connus et pris en considération. [Cliquez ici](#) pour regarder la prise de parole de moins de deux minutes.

